

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION D'UN JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment les articles D. 612-11 à D. 612-18 ;
- Vu** l'arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- Vu** l'arrêté du 20 juillet 2022 de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé, pour l'année universitaire 2023-2024, une commission d'examen des vœux d'admission préalable au sein du Parcours d'Accès Spécifique santé des étudiants étrangers ressortissants d'un Etat non membre de l'Union européenne, d'un autre Etat non partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre.

Article 2 : La commission est présidée par M. le Professeur **Bruno RIOU**, PU-PH, Doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **M. Bruno RIOU**, PU-PH, Doyen de la faculté de médecine ;
- **M. Alain CARRIÉ**, PU-PH, Vice-Doyen Formation ;
- **Mme Charlotte LUSSEY**, PU-PH, Vice-Doyenne Formation déléguée pour le 1^{er} cycle ;
- **M. Jean-Marc LACORTE**, PU-PH, Responsable du département de biologie ;
- **Mme Agnès DECHARTRES**, PU-PH, faculté de médecine Sorbonne Université ;
- **Mme Alexandra AUBRY**, PU-PH, faculté de médecine Sorbonne Université ;
- **M. Philippe KAROYAN**, PU, faculté des sciences et de l'ingénierie de Sorbonne Université ;
- **Mme Sylvia SOARES**, PU, faculté des sciences et de l'ingénierie de Sorbonne Université ;
- **M. Pierre GALICHON**, MCU-PH, faculté de médecine Sorbonne Université ;
- **M. Thierry LARDOT**, Directeur Général de la faculté de médecine ;
- **Mme Farida KHENNANE**, Directrice des Formations en Santé.

Article 4 : La commission se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 novembre 2022.

Pr Bruno RIOU



Doyen de la faculté de médecine
Sorbonne Université